



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n°39 du 15 octobre 2020

SOMMAIRE

Organisation générale

[Administration centrale des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#)

Organisation : modification
arrêté du 22-7-2020 - JO du 19-9-2020 (NOR : MENA2017542A)

Personnels

[Commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports](#)

Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel
arrêté du 17-9-2020 (NOR : MENA2025830A)

Mouvement du personnel

Nomination

Membres de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion
arrêté du 29-9-2020 (NOR : ESRS2026002A)

Organisation générale

Administration centrale des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Organisation : modification

NOR : MENA2017542A

arrêté du 22-7-2020 - JO du 19-9-2020

MENJS - SAAM A1

Vu décret n° 87-389 du 15-6-1987 modifié ; décret n° 2014-133 du 17-2-2014 modifié ; arrêté du 17-2-2014 modifié ; avis du CTAC du 7-7-2020

Article 1 - Au quatrième alinéa de l'article 52 de l'arrêté du 17 février 2014 susvisé, les mots : « , culturelle et sportive » sont supprimés.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 22 juillet 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La secrétaire générale,
Marie-Anne Lévêque

Personnels

Commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports

Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel

NOR : MENA2025830A

arrêté du 17-9-2020

MENJS - MESRI - SAAM A2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2006-1760 du 23-12-2006 modifié ; décret n° 2008-1386 du 19-12-2008 et modifiant décret n° 2005-1191 du 21-9-2005 modifié ; décret n° 2016-580 du 11-5-2016 modifié ; arrêté du 16-9-2010 ; arrêté du 17-7-2018 ; arrêté du 14-2-2019 ; procès-verbal du 6-12-2018
Sur proposition du chef du service de l'action administrative et des moyens

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 14 février 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Représentants suppléants :

Antony Larose - Chef du bureau des services techniques au service de l'action administrative et des moyens

Lire :

Représentants suppléants :

Sébastien Clausener - Chargé de mission auprès de la Sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale

Article 2 : L'article 2 de l'arrêté du 14 février 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Représentants titulaires :

Adjoint administratif principal 1re classe :

Véronique Clerc - FO

Représentants suppléants :

Adjoint administratif principal 1re classe :

Madame Claude Louiche - FO

Lire :

Représentants titulaires :

Adjoint administratif principal 1re classe :

Véronique Algrain - FO

Représentants suppléants :

Adjoint administratif principal 1re classe :

Mariette Theresine - FO

Article 3 - Le chef du service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins Officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Paris, le 17 septembre 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,
Thierry Bergeonneau

Mouvement du personnel

Nomination

Membres de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion

NOR : ESRS2026002A

arrêté du 29-9-2020

MESRI - DGESIP A1-5 - MEFR

Vu décret n° 2001-295 du 4-4-2001 modifié ; décret n° 2020-272 du 17-3-2020 modifiant le décret n° 2001-295 du 4-4-2001, et notamment article 2

Article 1 - À compter du 1er septembre 2020, sont nommés membres de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion pour une durée de quatre ans :

Au titre des représentants des milieux économiques :

- sur proposition des organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel, au titre de la CFE-CGC : Nathalie Attinat, formatrice ;
- sur proposition des organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel, au titre de la CFDT : Jean-Jacques Gay, consultant ;
- sur proposition des organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel, au titre de la CGT-FO : Nicolas Faintrenie, responsable des politiques de branches professionnelles ;
- sur proposition des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel, au titre du Medef : Thibault Jagueneau, chargé de mission.

Au titre des représentants des enseignants-chercheurs dans le domaine du commerce et de la gestion :

- un membre supplémentaire nommé sur proposition de la conférence des présidents d'université : Philippe Odou, professeur à l'université Reims Champagne-Ardenne.

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le vice-président du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 29 septembre 2020

Pour le ministre de l'Économie, des finances et de la relance, et par délégation,
Le vice-président du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Luc Rousseau

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
Anne-Sophie Barthez